

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal **de Jozerand du 26 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mai à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Luc PORTE, Maire.

Date de Convocation : 21/05/2025

Présents : DUMAS Maryse, FREVILLE-PARANT Corinne, HUBERT Marie-Françoise, GUEYTON-LAROUDIE Christiane, SOUCHET Chantal, FAYE Philippe, MARTIN Gilles, PORTE Jean-Luc, JEANNIN Steve, RAY Daniel,

Procuration :

Absents excusés : PORTE Elodie, SERRA Mickael, BOURSON Gérard, LAGARDE Pierre-Renaud, MURATON Coralie,

Secrétaire de séance : HUBERT Marie-Françoise

1/ Désignation du maître d'œuvre concernant la première phase des travaux d'assainissement

L'étude diagnostic est terminée, la Dréal a envoyé son approbation et les démarches concernant l'enquête publique sont engagées.

La liste des travaux étant établie, les demandes de subvention devant être adressées ou complétées auprès du CD63 et de l'Agence de l'Eau. Il nécessaire d'établir un DCE (dossier de consultation des entreprises), pour cela il faut choisir un bureau d'études qui sera chargé de l'établir :

- REUR, Impasse de la route noire 03600 Malicorne, 04 70 64 36 10
- Cabinet Merlin, 38, Rue de Sarliève, 63800 Cournon-d'Auvergne, 04 73 24 89 96
- Egis Eau, 5d Rue Louis Blériot, 63000 Clermont-Ferrand, 04 73 61 27 91

Après réception du DCE, il faudra :

- Transmettre ces éléments aux financeurs (CD63 : complément des éléments transmis ; Agence de l'Eau : dépôt d'un dossier de subvention sur Rivages)
- Lancer la consultation des entreprises qui sera préparée par le bureau d'étude
- Notifier le marché aux entreprises après l'accord des financeurs sur le dossier déposé

Afin de ne pas perdre de temps, le maire propose de retenir le cabinet REUR qui travaille régulièrement avec le syndicat Sioule et Morge

VOTE : A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide cette proposition.